

## **CHARTE D'ENGAGEMENT du dispositif Collège au cinéma Nord**

### **1. Préambule**

Créé en 1989 sous l'impulsion des ministères de l'éducation nationale et de la culture ainsi que du Centre national du cinéma et de l'image animée, Collège au cinéma est le premier des quatre dispositifs nationaux d'éducation à l'image en temps scolaire de l'opération Ma Classe au cinéma. Il a pour vocation d'amener les collégiens à découvrir des œuvres cinématographiques de qualité, en genre, origine et époque variés lors de projections réalisées spécifiquement à leur intention dans les salles de cinéma partenaires.

Dans le Nord, depuis 1993, il est le fruit de la collaboration technique et financière entre le Département, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Académie de Lille, l'association De la Suite dans les images et la Chambre syndicale des exploitants de cinéma.

Ainsi, Collège au cinéma est un des outils importants, en termes d'éducation aux images, dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) au sein des établissements scolaires participants. Il propose aux élèves de la classe de sixième à celle de troisième, notamment ceux qui, pour des raisons géographiques, culturelles et financières, sont éloignés des salles de cinéma de découvrir (par niveaux) des œuvres cinématographiques à raison d'une projection par trimestre sur une année scolaire, assortie d'un parcours pédagogique et de formation des enseignants.

À l'échelle départementale, les partenaires du dispositif s'appuient sur le cahier des charges national *Ma classe au cinéma* qui définit les principaux objectifs de l'opération et le rôle de chaque partenaire. Ils organisent un comité de pilotage départemental dont la présidence et le secrétariat sont assurés par l'un des partenaires du dispositif.

Les missions du comité de pilotage sont les suivantes :

-Il assure la coordination générale, définit les orientations territoriales de l'opération et en suit la mise en œuvre au travers du :

-  Choix de la programmation
-  Lancement et validation des inscriptions (respect des modalités de participation des collèges)
-  Suivi et respect des modalités de financement du dispositif (Convention cadre)
-  Bilan des actions réalisées

## **2. Objet de la charte**

*Collège au cinéma* repose sur le volontariat des chefs d'établissement scolaire et des enseignants, ainsi que sur la collaboration active des exploitants des salles de cinéma. La responsabilité de chacun et le respect d'un ensemble de principes communs, propres au dispositif sont une condition de succès et de qualité pour tous.

La charte a donc pour objet de déterminer le cadre de participation des collèges et des salles de cinéma. Cette participation s'intègre dans une démarche de parcours d'éducation à l'image.

## **3. Programmation et public visé**

La programmation est organisée par niveau (6e/5e et 4e/3e) et inscrite dans le temps scolaire au rythme minimum d'une projection par trimestre. L'ensemble des collèges, publics ou privés du Nord sont concernés par le dispositif et peuvent s'inscrire, à raison de 2 classes minimum et 6 classes maximum par niveau.

Le nombre de classes participantes ainsi que le nombre d'établissements sera validé en comité de pilotage à l'issue des inscriptions.

Compte tenu des nouvelles modalités financières inhérentes au dispositif, le comité de pilotage sera garant de l'équité territoriale et du respect des contraintes budgétaires.

**Les établissements souhaitant dorénavant participer à l'opération devront respecter le caractère pluriannuel et s'engager pour une durée de 2 années consécutives.**

Une attention particulière sera apportée par le comité de pilotage aux zones rurales ainsi qu'aux classes de troisième, prépas métiers et prépas seconde implantées dans les lycées.

## **4. L'engagement de l'exploitant de salle de cinéma**

### **Concernant la programmation :**

- Il assure les projections des films de la programmation pour les enseignants et pour les élèves, au tarif fixé nationalement (2,80 € par élève, par séance).

### **Concernant le contact et l'accueil :**

- Il s'organise avec les collègues, afin de fixer les dates de projection, en offrant un choix de jours et horaires suffisants et conciliables avec les obligations scolaires de l'établissement ;
- Il s'engage à présenter la séance et son déroulement ;
- Il organise, lorsque cela est possible, des visites du cinéma (salle, cabine de projection) ou toute autre animation convenue avec les enseignants ;
- Il accueille les élèves, veille à ce que le nombre d'élèves présents ne compromette pas la qualité du visionnage, afin de favoriser un comportement adéquat des collégiens, permettre de bonnes conditions de projection et la meilleure exploitation possible du projet de l'équipe pédagogique ;
- Il relaye les difficultés éventuelles auprès de la coordination-cinéma.

### **Concernant la facturation :**

#### **En ce qui concerne les films pris en charge par le Département :**

Il s'engage à envoyer les documents suivants à la coordination cinéma pour remboursement de la billetterie :

- Attestations de présence des classes aux séances ;
- Bordereaux CNC des séances ;
- Factures des séances ;
- Dans le cas d'un cinéma en régie municipale : il s'assure de la bonne transmission de la facture au Trésor public afin que la coordination puisse régler la facture **sur réception de l'avis des sommes à payer.**

Les factures doivent être adressées à *De la suite dans les images*, 8 rue Armand Carrel, 59000 Lille, et transmises par mail à l'adresse suivante :

[marine@delasuitedanslesimages.org](mailto:marine@delasuitedanslesimages.org)

Ces éléments de facturation doivent impérativement être transmis au plus tard pour la fin du trimestre concerné à la coordination cinéma. En cas d'envoi postérieur au dernier jour de l'année scolaire, la coordination ne pourra assurer le remboursement des factures.

**Le financement des entrées du troisième film est à la charge de l'établissement scolaire.**

### **Concernant le soutien de l'opération :**

- Il propose éventuellement aux enseignants une activité complémentaire à la projection (débat, découverte des métiers du cinéma...) en lien avec le comité de pilotage ;

- Il dispose d'outils de promotion CNC afin de communiquer autour de *Collège au cinéma* auprès du public et des établissements de son secteur.
- Pour assurer la projection des films, les exploitants de salle de cinéma sont amenés à utiliser la plateforme Play by Deluxe. A cette fin, ils s'assurent d'avoir accès aux films de la programmation via leur compte en cliquant sur le lien ci-dessous :  
[https://play.bydeluxe.com/fr\\_FRA](https://play.bydeluxe.com/fr_FRA)

## **5. L'engagement du chef d'établissement, du professeur relais et des professeurs stagiaires**

### **Le chef d'établissement :**

- Il rappelle le principe d'engagement aux professeurs participants, s'assure de la présentation au conseil d'administration du projet pédagogique autour de la programmation et s'assure de l'exploitation des films en classe, lors de séquences pédagogiques, dans le respect des droits de diffusion (ADAV) ;
- Il valide dans ADAGE, l'inscription de 2 classes minimum et 6 classes maximum par niveau ;
- Il s'assure de la présence des mêmes classes inscrites à l'ensemble des projections, tout au long de l'année, sans substitution d'élèves ou de classes non inscrites ;
- Il s'engage à mobiliser les crédits nécessaires à la réalisation de la totalité de l'opération (transports, billetterie du troisième film) ;
- Il autorise les enseignants concernés à assister aux visionnages organisés à leur intention ;
- Il s'assure de la présence d'enseignants à la formation ;
- Il prévoit un taux d'encadrement suffisant afin de garantir la bonne conduite des élèves et garantit la présence, au moment de la projection, des enseignants directement concernés par le dispositif et qui ont donc des classes inscrites dans l'opération ;
- Il rappelle aux accompagnateurs l'impérative nécessité du respect des horaires de séance.

### **Le professeur relais :**

- Il coordonne l'organisation des projections avec l'exploitant de salle et confirme la réservation dans les meilleurs délais (2 semaines maximum après la proposition faite par l'exploitant de salle) ;
- Il fournit l'attestation de présence des élèves à l'exploitant à chaque séance et le prévient le plus tôt possible de l'absence des élèves en cas d'empêchement exceptionnel ;

- Il relaye les difficultés éventuelles auprès de la coordination cinéma ou de la coordination de la formation (services de la DRAEAC).

#### **Les professeurs stagiaires :**

- Ils participent à la formation et s'engagent à en faire une restitution auprès de leurs collègues ;
- Ils transmettent à leurs collègues les informations et documents distribués lors du stage ou reçus par voie électronique.

## **6. Projection des films et formations**

### **6.1 Projections des films de l'année**

- Projections réservées aux enseignants leur permettant de voir les films sur grand écran et de se préparer aux temps de formation.
- Présence attendue des professeurs stagiaires. Tous les enseignants concernés sont invités : il est indispensable que les enseignants aient vu les films pour tirer profit de formations et préparer leurs élèves aux projections.

### **6.2. Formation organisée par le rectorat**

Les enseignants (professeurs relais) participent aux demi-journées de formation proposées et aux webinaires animés par les formateurs, pour chacun des films. Dans le cadre de l'objectif 100 % EAC, il s'agit de permettre aux enseignants de travailler sur la préparation des élèves à la projection, la réception et l'analyse des films, ainsi que leur exploitation en classe dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle. Ces actions et les projets qui pourront en découler feront l'objet d'une revalorisation dans les parcours de l'élèves, en particulier sur ADAGE.

Les enseignants du public retenus recevront un ordre de mission de l'École académique de formation continue (EAFC).

Les enseignants du privé devront solliciter un ordre de mission de leur direction, selon le stage obtenu. Avant chaque journée de formation, un courriel sera envoyé sur le mail académique de chaque enseignant retenu, afin de l'informer des modalités d'organisation de chaque stage.

Des ressources pédagogiques seront mises à disposition (courant octobre) sur la plateforme académique ADAGE accessible à tous les enseignants du public comme du

privé sous contrat, à partir de leur identifiant académique, grâce au lien suivant :

<https://draeac.site.ac-lille.fr/college-au-cinema/>

Pour se perfectionner dans la pratique du langage cinématographique et mener des activités de réalisation avec les élèves (écriture, story-board, tournage, montage), les enseignants pourront trouver dans le plan académique de formation (PAF) 2025-2026 des propositions de stages pratiques : <https://www1.ac-lille.fr/eaafc>

## **7. Partenariats et gouvernance**

**Le Département du Nord** participe aux comités de pilotage, au choix des films ainsi qu'à la mise en œuvre de l'opération à l'échelle départementale. Il finance le coût des places de deux films au programme et participe à la prise en charge financière des transports pour les élèves éloignés des salles de cinéma.

**L'association L'Archipel des lucioles**, soutenue par le CNC, coordonne le dispositif au niveau national, en liaison avec le CNC et le ministère chargé de l'Éducation.

**Le CNC** met à disposition les films, prend en charge les frais afférents à leur circulation via la plateforme Play by Deluxe dans les salles de cinéma participantes, ainsi que la conception, et la mise à disposition de ressources pédagogiques nationales.

**La DRAC** finance la coordination-cinéma départementale et la diffusion des ressources pédagogiques, valide l'intervention de professionnels du cinéma dans la formation, participe aux comités de pilotage.

**L'Éducation nationale (Académie de Lille)** encadre, finance la formation et impulse des projets pédagogiques, participe aux comités de pilotage.

**L'association De la suite dans les images**, au titre de la coordination-cinéma :

- Assure la répartition des collégiens dans les différentes salles de cinéma partenaires ;
- Assure le lien avec les cinémas et organise la projection des films avec les exploitants de salle ;
- Assure le remboursement de la billetterie aux cinémas pour les deux trimestres pris en charge par le Département du Nord.
- Organise les prévisionnements enseignants en salle en début d'année scolaire
- Organise un comité de programmation départemental auquel sont conviés professeurs et cinémas partenaires du dispositif ;
- Participe aux comités de pilotage.

## **8. La prise en charge des entrées au cinéma et l'aide aux transports pour les collèges**

### **La prise en charge des entrées au cinéma :**

Le Département prend à sa charge les entrées des élèves, au tarif unitaire de 2,80 €, pour les premiers et deuxièmes films de la programmation.

Un principe de gratuité est mis en place pour les enseignants et les accompagnateurs.

Le collège prend en charge le troisième film du programme.

### **L'aide au transport pour les collèges :**

Les collèges organisent eux-mêmes le transport de leurs élèves suivant le planning des projections fixé. Les factures de transport sont réglées directement par le collège.

Le Département du Nord attribue au collège une subvention forfaitaire pour le transport des élèves (bus, métro) selon les conditions suivantes :

- 4 € par an et par élève présent aux projections du 1er trimestre, pour les collèges ne bénéficiant pas de salle de cinéma dans leur ville ;
- 2,30 € par an et par élève présent aux projections du 1er trimestre, pour les collèges situés à plus de 2 km du cinéma de leur ville.

Ce forfait est versé par le Département au gestionnaire du collège pour l'année scolaire écoulée. Il est calculé sur la base des attestations de présence fournies par le collège à l'exploitant de salle.

## **9. La procédure d'inscription à l'opération**

**Elle se fait par le biais exclusif de la plateforme ADAGE et se base sur un effectif prévisionnel.**

Pour tout renseignement complémentaire sur les inscriptions ou formations,

Contactez : [secretariat-draeac@region-academique-hdf.fr](mailto:secretariat-draeac@region-academique-hdf.fr)

## **10. Les ressources pédagogiques et culturelles**

**Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)**

Chaque film de la programmation est accompagné d'un dossier pédagogique (dossier enseignant) et d'une fiche thématique remise à chaque élève (fiche élève). Des vidéos (analyse de séquence, présentation métiers, entretiens avec des cinéastes) sont disponibles sur le site du CNC.

<https://www.cnc.fr/cinema/education-a-l-image/college-au-cinema/dossiers-pedagogiques>.

### **Transmettre le cinéma**

Outil conçu par le CNC et LUX Scène nationale de Valence pour accompagner les dispositifs de sensibilisation au cinéma. Des vidéos pédagogiques sont également accessibles. <https://transmettrelecinema.com/dispositif/college-au-cinema/>

### **L'association *L'Archipel des lucioles***

Plateforme collaborative d'éducation aux images où il est possible de retrouver l'ensemble des ressources produites par les coordinations.

<https://www.archipel-lucioles.fr/>

### **ACAP**

En sa qualité de pôle régional d'éducation aux images, l'ACAP porte le déploiement sur les Hauts-de-France d'un programme d'éducation artistique et culturelle ambitieux proposant une variété d'ateliers, de ressources, de projections, de rencontres, de médiations conçus pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes.

<https://www.acap-cinema.com/>

### **L'association *De la suite dans les images***

De la suite dans les images met en relation, accompagne et soutient les professionnels de l'exploitation et de l'action culturelle cinématographique en région Hauts-de-France, plus particulièrement dans le Nord - Pas-de-Calais depuis 2002.

<https://www.delasuitedanslesimages.org/parcours-culturelscac-nord/>

### **Pixivore**

Les films de l'année sont sur Pixivore, plateforme d'accompagnement pédagogique des dispositifs Collège au Cinéma Nord et Pas-de-Calais. Au programme : quizz, défis

participatifs, watchlists, focus thématiques, notions et métiers du cinéma...permettant aux élèves et enseignants d'explorer de façon ludique les coulisses des films programmés. <https://www.pixivore.fr/mes-films/>

## **Cinarts**

Un film, une œuvre : Cinarts est une nouvelle plateforme multilingue, qui développe des passerelles entre le cinéma et les arts, afin de mettre en évidence le rôle du patrimoine cinématographique dans l'histoire de l'art du XXe siècle. C'est un projet européen d'éducation au cinéma mené par la Cineteca di Bologna (Italie) et cofinancé par Creative Europe. <https://cinarts.eu>

## **11. Informations pratiques et contacts des opérateurs**

### **Coordination pour le Département du Nord :**

**Mathieu DEPREZ et Isabelle IVANOFF -**

Nouveau Forum - Direction Sports et Culture

49 rue Gustave Delory 59047 LILLE CEDEX

Tél. : 03 59 73 81 85 / 03 59 73 57 25

Mathieu.deprez@lenord.fr / [isabelle.ivanoff@lenord.fr](mailto:isabelle.ivanoff@lenord.fr)

### **Lien avec les salles :**

**Marine CLÉMENT** - Coordination cinéma

Association *De la suite dans les images*

8 rue Armand Carrel 59000 LILLE

Tél. : 03 20 93 04 84

[marine@delasuitedanslesimages.org](mailto:marine@delasuitedanslesimages.org)

### **Pilotage pédagogique :**

**Valérie FARANTON**, DRAEAC

Rectorat de l'académie de Lille

144 rue de Bavay 59000 LILLE

Tél. : 03 20 15 60 00

[secretariat-draeac@region-academique-hdf.fr](mailto:secretariat-draeac@region-academique-hdf.fr)

**Prolongement possible du dispositif par un partenariat culturel :**

DRAC Hauts-de-France

[ptic.drac.hauts-de-france@culture.gouv.fr](mailto:ptic.drac.hauts-de-france@culture.gouv.fr)